

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion Restreinte du 20/06/2022

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## ANCIENS

**ANCIENS – FINALE COUPE DU VAL DE MARNE -KREMLIN BICETRE CSA 11 / MACCABI CRETEIL 11 du 12/06/2022 - Match N° 24525973**

Réserve portée sur la FMI, appuyée par courriel en date du 13/06/2022 du club de **KREMLIN BICETRE CSA 11**

Sur qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de **MACCABI CRETEIL 11**

Au motif : des joueurs du club de **MACCABI CRETEIL 11** sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.  
Jugeant en premier ressort

La commission informe le club de **KREMLIN BICETRE CSA 11** que conformément à l'article 7.7 des RSG94 une équipe CDM n'est ni une équipe supérieure ni une équipe inférieure par rapport à une équipe de seniors Vétérans.

***En conséquence, la commission dit la réserve NON FONDEE et confirme le résultat acquit sur le terrain.***